

Marie-France SIRUGUET

Avocat au Barreau de Grasse

Conseil en droit fiscal

777, Avenue de Provence

06140 VENCE (France)

Tél. (33) 04 93 58 28 44

Fax. (33) 04 93 58 90 11

## ACCIDENT DE FREDRIC KING A MOURS LE 30 MARS

Madame, Monsieur,

L'accident de Frédéric King survenu à Mours le Samedi 30 Mars est suffisamment grave pour que les circonstances soient analysées dans le cadre d'une enquête qui devrait être déclenchée suite à une plainte contre X à déposer.

Certains points paraissent devoir être rapportés dans cette plainte et beaucoup de témoins peuvent en attester :

La piste était dangereuse si l'on en croit le nombre de blessés et la gravité de l'état de certains. Ce fait est établi par l'annonce qui a été faite dès le dimanche matin de sa destruction pour la remplacer par une nouvelle piste, moins dangereuse, pour les courses de fin Avril.

Il n'y avait aucun médecin de service sur les lieux le samedi après-midi lors de l'accident.

Les secouristes présents sur la piste ont enlevé le casque de Frédéric, sans avis médical et l'ont évacué dans une coquille. Ensuite seulement un médecin bénévole a été sollicité.

Ce n'est que le lendemain qu'un médecin a été de permanence sur la piste.

Les pédales automatiques étaient autorisées pour les juniors et élites et non pour les plus jeunes. Faut-il considérer qu'elles représentent un danger supplémentaire ou une circonstance aggravant les conséquences des chutes?

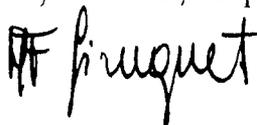
Une enquête ne sera éventuellement ouverte que si plusieurs personnes attestent de faits qui, s'étant produit, paraissent anormaux ou qui pourraient avoir eu des conséquences aggravantes de l'état de Frédéric.

C'est pourquoi je me permets de vous demander de bien vouloir attester de faits dont vous avez eu personnellement connaissance dans le but de produire cette attestation à l'appui de la plainte pour blessures involontaires.

Vous trouverez joint à cet effet un modèle rappelant les conditions de validité de tels témoignages. Les attestations doivent être entièrement écrites de la main de leur auteur, mentionner qu'elles sont établies en vue d'être produites en justice, et être accompagnées d'une copie de leur carte d'identité.

Merci de bien vouloir envoyer vos attestations à mon adresse figurant sur la présente

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées



Membre d'une Association agréée ARA.PL - Le règlement par chèque est accepté.